



Fédération Française
des Praticiens de Santé

Communiqué de presse

Ouverture des négociations sur le financement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé : la FFPS sera très vigilante !

La Fédération Française des Praticiens de Santé s'est réunie en Assemblée Générale le 16 Janvier, à l'issue de l'ouverture des négociations ACI sur le financement des CPTS.

En ouverture, elle a procédé à de nouvelles élections. Daniel Guillerm, Président de la FNI, a été élu Président de la FFPS en remplacement du Président fondateur, Philippe Tisserand, et ceci jusqu'à l'expiration du mandat confié à la FNI pour présider la Fédération.

La FFPS, par un vote, a approuvé l'intégration du SNIIL dans son congrès.

À l'issue de l'ouverture des négociations ACI, la Fédération Française des Praticiens de Santé, qui réunit les principaux syndicats des infirmiers libéraux, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes et pédicures-podologues, a débattu sur le cadre de négociations présenté par Nicolas Revel.

La FFPS pose, quant à elle, des jalons sur ce cadre. Elle ne tolèrera pas que cette négociation se limite à un colloque singulier médecin/assurance maladie.

Pour aboutir, elle devra tenir compte de la multiplicité des compétences des différents praticiens du système de santé à l'échelle des territoires au service d'une organisation optimisée au plus près du patient.

La FFPS sera vigilante sur les conclusions des négociations parallèles qui sont de nature à impacter l'exercice et le statut libéral de certaines professions.

La création des assistants médicaux instaure une étape de plus vers une norme future du salariat des paramédicaux par les médecins généralistes.

En effet, la contribution du conseil de l'UNCAM à la négociation de l'ACI comme le rapport AUBERT sur la réforme des financements du système de santé pointent clairement la profession infirmière comme bassin de recrutement des assistants médicaux.

Contact presse :

Daniel Guillerm
06 08 84 50 27